

## MISE EN PLACE DU RESEAU CULTUREL

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides a engagé, en janvier 2006, une démarche pour la définition de sa politique culturelle de territoire, en conformité avec les 3 mesures d'intervention inscrites dans le Contrat de Pays: diffuser la culture sur l'ensemble du territoire - soutenir les initiatives culturelles et artistiques de qualité - sauvegarder et valoriser le patrimoine local.

La démarche participative privilégiée par le Pays a conduit la définition de cette politique culturelle territoriale, menée par la commission culture composée d'élus, d'acteurs culturels et de membres du Conseil de développement, avec l'appui d'une consultante en étroite collaboration avec le Pays (bureau et équipe technique) et avec l'accompagnement de l'ADEFPAT. Cette réflexion a abouti au Projet culturel de territoire présenté au Bureau et Conseil d'Administration du Pays en mars, septembre et octobre 2006 puis validé en février 2007. Le Projet culturel de territoire est disponible sur notre site Internet [www.pays-albigeois-bastides.org](http://www.pays-albigeois-bastides.org). Notre schéma s'inscrit également dans le programme « politiques territoriales » de la Direction de la Culture au Conseil Régional et bénéficie à ce titre du soutien de la DRAC et du Conseil Régional pour le poste de chargé de mission. Une convention va être signée avec le Conseil Régional concernant le volet « programmation ».

L'état des lieux culturels du territoire, réalisé par la chargée de mission embauchée par le Pays, a permis d'établir une photographie de l'existant qui a servi de base à cette démarche.

La forte présence d'acteurs culturels professionnels, connus et reconnus aux niveaux national et régional, investis dans différents champs artistiques, ont permis de mettre en avant leur volonté et leur capacité de travailler ensemble, dans un esprit d'ouverture et en collaboration avec les associations culturelles (essentiellement amateurs) et les collectivités locales du territoire. Citons le Centre de création musicale – GMEA (Albi), le Centre départemental d'art contemporain CIMAISE ET PORTIQUE (Albi), l'association ROCKTIME (Albi), la scène nationale de L'ATHANOR (Albi), l'association LA TALVERA (Cordes sur Ciel), L'ETE DE VAOUR (Vaour).

Le choix a été fait de ne privilégier aucune discipline artistique mais de s'appuyer sur l'existant en termes d'équipements (lieux professionnels, médiathèques, sites patrimoniaux...) et de travailler sur des actions selon le principe de l'appel à projets, en s'appuyant sur les attentes et les besoins identifiés par les communautés de communes.

### Le projet culturel du territoire

#### Cinq principes fondateurs :

- La prise en compte de l'ensemble du territoire : actions de proximité et mise en mobilité des publics
- La valorisation de l'existant : structures professionnelles et tissu associatif en valorisant les équipements existants
- Le partage d'un projet commun et l'envie d'inventer une nouvelle façon de travailler ensemble entre professionnels de la culture et pratiques amateurs et associations culturelles

- L'utilité de l'expérimentation, rendue nécessaire par l'ambition affichée et la volonté de faire travailler ensemble les différents acteurs
- La nécessité de l'évaluation pour les actions mises en œuvre à partir de critères en rapport avec les enjeux et les objectifs de l'expérimentation

**Une ambition :**

**PERMETTRE LA RENCONTRE DES PUBLICS AVEC LA CREATION ARTISTIQUE,**

Depuis sa validation par la Commission Culture du Conseil Régional en Mai 2007, nous avons proposé aux acteurs culturels de se constituer en groupes de travail à partir des trois priorités définies :

- **Mission 1 : nouer le dialogue entre tous les acteurs concernés**
- **Mission 2 : rendre le territoire accueillant et attractif**
- **Mission 3 : organiser la rencontre des publics avec la création artistique**

La première séance, le samedi 22 septembre, concernera la mise en place du réseau culturel (Mission 1) par l'intermédiaire de ces outils de communication et d'information.

## L'AGENDA CULTUREL

En prenant la forme d'un agenda détaillé, l'agenda culturel souhaite réunir sur son portail un maximum d'informations concernant les évènements ainsi que les stages culturels (**Théâtre, Concerts, Danse, Cinéma, Exposition, Jeune public,...**) pour combler le manque de visibilité qui est commun à la plupart des propositions.

Ces activités sont assez bien **connues à l'échelle communale et parfois intercommunale**. La réalité des déplacements des tarnais nous motive à regrouper ces informations à l'échelle du **bassin de vie**. Cette action permet aussi aux opérateurs culturels de coordonner leurs dates afin **d'éviter le télescopage voire de favoriser la circulation des groupes et spectacles** dans le cadre de circuits et tournées.

L'agenda culturel se veut être **un outil d'information**, de communication, mais aussi **un espace de rencontre** entre les publics, les artistes, les diffuseurs et l'ensemble des acteurs culturels.

En donnant à chaque acteur un contrôle sur ses contenus, l'agenda culturel a pour objectif de créer **un réseau virtuel et dynamique de diffusion** d'informations et d'échanges. Le Répertoire des associations ainsi que la base en ligne des compétences et moyens des acteurs culturels complète ce dispositif.

Cet outil permet de croiser les intérêts de l'ensemble des usagers et acteurs du monde culturel.

Il peut constituer **un outil de promotion** des nouveaux talents, des nouvelles scènes, où la proposition artistique pourra toucher son vrai public (version tout public de sites type « my space »)

L'agenda culturel souhaite favoriser **l'accès pour tous à la culture**, en donnant aux publics les moyens d'être acteurs de leur vie culturelle.

Enfin, c'est un outil de travail pour le chargé de mission culturel, en tant que base de données mais aussi comme vitrine de la dynamique culturelle du Pays.

A terme, les activités seront également **diffusées sur les sites Internet et/ou agendas culturels de nos partenaires** : les médias locaux, le comité départemental du tourisme, Point commun. Des passerelles sont à imaginer avec la presse de nos partenaires institutionnels (Ministère de la Culture, Conseil Régional Midi-Pyrénées et Conseil Général du Tarn) comme les structures d'appui à la vie associative tel que « Tarn Bénévolat ».

## Le démarrage de l'agenda

L'identification d'informateurs et de relais permettra la mise à jour de la base : bibliothèques, offices de tourisme, conseil général mais aussi journalistes locaux seront sollicités afin d'alimenter la base. La question des informations de dernière minute (annulation de la manifestation, changement de programmation, billetterie en pré-vente bouclée..) mérite toute notre attention : indicateur de performance et de fiabilité, une solution adéquate en terme de remontée d'information devra être trouvée.

L'informateur est une personne ressource et relais pour le milieu culturel est désignée pour chaque bassin de vie. Elle a une formation ou compétence informatique. Le cas échéant, elle est hébergée par une structure qui met à sa disposition un bureau permanent. La personne déléguée renseigne les fiches d'information qui sont mises en ligne par la tête de pont.

Il n'est pas exclu d'autoriser l'organisateur à renseigner lui-même le réseau sur son actualité. Néanmoins d'autres expériences ont montré une capacité limitée des porteurs de projets à remplir cette fonction.

**Phase 1** : le Pays souhaite prendre en compte les demandes du territoires. Dans cette phase, un groupe de travail constitué d'acteurs culturels, d'élus et d'informateurs se réunira afin de

- prendre connaissance de ce qui se fait sur le territoire ou ailleurs (séance 1)
- participer à une formation-accompagnement avec un professionnel en communication (séance 2 et 3)
- affiner le projet et le présenter au programmeur (séance 4)

**Phase 2** : il s'agit de la phase d'ouverture du portail, nous invitons alors tous les organisateurs et les artistes du Pays à contacter les informateurs-relais, afin de les référencer et de référencer leurs manifestations. Ce mailing est complété par une campagne de communication pour lancer l'opération.

**Phase 3** : il s'agit de la phase la plus aboutie, nous tendons vers une information la plus exhaustive possible et des objectifs chiffrés en terme d'inscription et de fréquentation

## Les spécifications fonctionnelles générales

L'accès à l'information est possible en modes « push » et « pull » au moyen de la requête ou de l'abonnement (alerte).

Une attention particulière sera portée à la convivialité des fonctions proposées : les informations recueillies par l'internaute pourront subir un second traitement : impression, envoi par mail, enregistrement sur un espace personnel et création d'alertes.

Le mode « requête » comprend des critères basiques et fait le lien avec les autres espaces ressources en ligne :

- moteur de recherche simple ou recherche avancée (le choix d'une date ou période à partir d'un calendrier, la sélection d'un secteur culturel, un accès plus précis par commune croisé avec un éloignement exprimé en rayon)
- la localisation des résultats sur une carte
- un lien avec le site ou la fiche du répertoire

Le mode « alerte » permet d'être informé des ajouts concernant tout ou partie des secteurs culturels. L'agenda personnel est constitué de favoris, alertes.

## GUIDE DES RESSOURCES CULTURELLES

La base en ligne des compétences et moyens des acteurs culturels est un outil rarement développé. Il n'existe qu'un seul exemple en Midi-Pyrénées, conçu par le Pays Val d'Adour.

L'ambition de notre projet est d'aboutir à un **pôle fonctionnant en réseau** à partir du **matériel propre des associations, mutualisés**, et du **matériel de l'Agence Régionale de Diffusion Technique**, autour d'un recensement des compétences et des lieux disponibles sur le territoire.

Ce répertoire part du principe que chaque association possède du matériel, des savoir-faire pour fonctionner. Ces ressources peuvent être la marque de fabrique de l'association : par exemple une connaissance dans la projection-vidéo pour une association tournée vers les ciné-débats. Les moyens peuvent par contre être moins repérés s'ils ne constituent pas le cœur du projet de l'association.

Ces ressources, notamment en matériel, sont disponibles voire peu utilisées. Pourtant elles circulent rarement : le prêt ou l'échange est souvent conclu entre deux personnes et dépend d'une **relation de confiance**. Le recensement permettrait dans un premier temps de faire connaître et de produire une charte concernant le système de mise à disposition.

En parallèle, l'Agence Régionale de Diffusion Technique voit ses missions évoluer. Depuis 1984, l'ARDT remplit des missions d'appui logistique en Midi-Pyrénées, ceci afin de compléter ou renforcer les équipements techniques des lieux de manifestations culturelles, intervenir dans l'établissement de programmes d'équipements culturels, assurer des missions de formation des personnels. A ce titre elle reçoit le soutien de la Région. L'aménagement culturel du territoire ayant largement dépassé les frontières de l'agglomération toulousaine, l'heure est à la décentralisation de cette agence et deux antennes devraient ouvrir pour mieux couvrir le territoire : l'une dans le nord de la région, l'autre dans le sud. Ce dispositif représente une réelle opportunité de qualifier les pratiques amateurs. Il va aussi permettre la mise à disposition de matériel pour les salles des fêtes, médiathèques... L'idée ici est de faire coïncider ces deux événements afin de renforcer l'impact de la proposition « répertoire ».

Le recensement des lieux est quant à lui à la fois de la compétence des communes (salle des fêtes et autres salles disponibles) et du Conseil Régional (patrimoine). **L'Espace Services** peut compléter ce dispositif par la rencontre des offres et des demandes de bénévolat, de stage ou d'emploi (en lien avec les banques de bénévolat et les réseaux d'échanges de savoirs des trois centres sociaux du Pays). Un espace documentaire concernant l'organisation de spectacles (sécurité, communication, les démarches administratives) sera constitué à partir des demandes du territoire.

Ce répertoire doit pouvoir s'inscrire dans la démarche nationale « Réseau Musique et danse » portée par la Cité de la Musique. RMD relie aujourd'hui 89 partenaires dans 18 régions. A l'aide d'un système d'information commun, ces centres constituent des bases de données dont les informations sont partagées, le tout contribuant à la valorisation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs culturels. Le logiciel est un outil de travail spécifiquement adapté à la gestion des informations dans les domaines de la musique, la danse et les autres disciplines du spectacle vivant. (mise en ligne d'images, vidéo, sons...)

D'autres opérateurs doivent pouvoir trouver leur place, notamment dans l'Espace Services : les structures d'appui à la vie associative tel que « Tarn Bénévolat » qui ont pour mission d'aider les associations à être autonomes et à pérenniser leur activité.

### Le démarrage du répertoire

L'organisation est ici complètement décentralisée : ce sont les acteurs culturels qui font connaître leurs compétences et moyens.

Une extraction « Pays » de la base « réseau musique et danse » va néanmoins servir à lancer le répertoire. L'Association Départementale de Développement Artistique (ADDA) 81 est le seul partenaire RMD dans le Tarn : suite à une enquête par questionnaire en 2004, il dispose de fiches complétées. Ces informations ne sont pas consultables par le grand public puisque l'ADDA 81 construit actuellement son portail Internet.

Le phasage en « groupe de travail » est identique au projet d'agenda. La première séance sera commune aux deux groupes. La scission du groupe concernera les séances suivantes afin de fixer les conditions de mises à disposition du matériel et des compétences. L'appui d'un technicien de l'ARDT et d'autres professionnels (systèmes d'échange type coopératives...) donneront confiance aux utilisateurs du système.

## Le fonctionnement du répertoire

La mise en relation entre l'offre et la demande de matériel/compétence suppose **l'adhésion à une charte** (espace restreint), néanmoins le recensement restera accessible au grand public. Un mail sera transmis par le portail au destinataire annonçant les demandes concernant son matériel ou ses compétences (**demande indirecte**).

L'accès à la base se fait par un « menu ». Il est constitué de trois entrées : lieux, matériel, savoir-faire. Une arborescence permet de sélectionner la ressource recherchée. La visualisation de la fiche fait le lien avec les autres espaces ressources en ligne :

- la localisation des résultats sur une carte
- un lien avec le site ou la fiche du répertoire des associations

L'envoi d'une demande est automatiquement suivi par un accusé de réception/lecture. Ce message comporte un renvoi sur **l'espace documentaire** « organiser une manifestation » comprenant le rappel des déclarations administratives, la sécurité, la communication...

Si un contact est pris sans le passage par l'espace restreint le destinataire recevra donc une **demande directe**. L'échange se déroule sans la garantie de la charte. Le destinataire de la demande reste libre de faire appliquer la charte ou pas.

**L'espace restreint** sera constitué d'outil de gestion personnalisées : tableaux de bord concernant les entrées/sorties de matériel et rappel des demandes reçus/envoyés.